

Déchets collectés par les communes vaudoises

- Synthèse de la statistique 2017 et évolution 1994 à 2017 -

Depuis 1994, les communes vaudoises communiquent les quantités de déchets qu'elles collectent, qu'il s'agisse de déchets destinés à l'incinération (ordures ménagères et assimilés, objets encombrants), de déchets collectés séparément pour être recyclés (biodéchets, papiers-cartons, verre et métaux) ou, de manière plus récente, de déchets particuliers comme le bois usagé.

Ce recensement est prévu à l'article 12 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets, qui précise également que les données obtenues sont publiques. Dans la plupart des régions du canton, ce sont les organismes constitués par les communes pour coordonner la gestion des déchets de leur périmètre qui se chargent de la collecte des informations. Celles-ci sont ensuite regroupées et vérifiées par Statistique Vaud.

Ces informations permettent d'observer l'évolution de la production des déchets dans le canton, de manière à préciser les besoins et à adapter en conséquence la politique cantonale en la matière.

Les principaux résultats de l'enquête 2017 apparaissent sur le tableau ci-dessous, en comparaison avec 2016 (chiffres arrondis) :

					2016	2017	Δ (%)
Population VD					778'251	794'384	+ 1.0 %
Déchets collectés par les communes		Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
		2016	2017	Δ (%)	2016	2017	Δ (%)
Déchets incinérables	Ordures ménagères	115'627	114'513	- 1 %	149	144	- 3.4 %
	Objets encombrants	22'888	23'216	+ 1.4 %	29	29	=
	Total	138'515	137'729	-0.6 %	178	173	- 2.8 %
Collectes séparées	Biodéchets	75'143	75'775	+ 0.8 %	97	95	- 2.1 %
	Papier-carton	60'108	58'353	- 2.9 %	77	73	- 5.2 %
	Verre	34'213	35'846	+ 4.8 %	44	45	+ 2.3 %
	Métaux	11'014	10'907	- 1 %	14	14	=
	Total	180'478	180'881	+ 0.2 %	232	227	- 2.2 %
TOTAL		318'993	318'610	-0.1 %	410	400	- 2.4 %
<i>Taux de collecte séparée</i>		<i>56.6 %</i>	<i>56.8 %</i>				

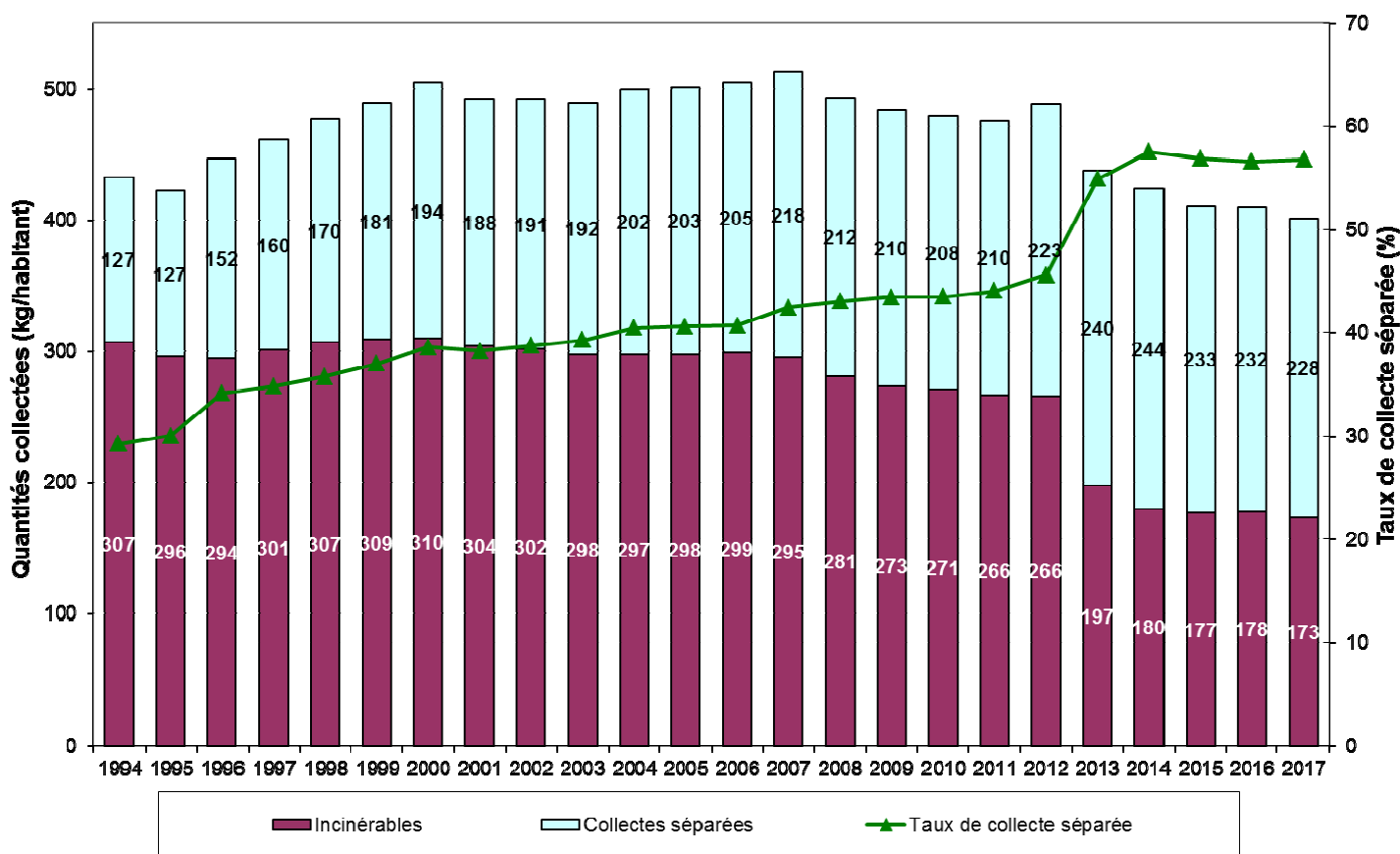
Rapportée à l'habitant, la quantité de déchets collectés par les communes se situe à 400 kg, soit une diminution de 10 kg par rapport à 2016. La quantité brute est restée stable, avec une baisse de 786 tonnes pour les incinérables et une augmentation de 403 tonnes pour les collectes.

Les encombrants, acceptés généralement en déchèteries sans perception d'une finance d'élimination directe, augmentent en parallèle avec l'évolution de la population. La collecte de verre a progressé de près de 5 %.

Le taux de collecte séparée s'est stabilisé ces dernières années entre 56 et 57 %.

Le bois usagé collecté par les communes, qui ne figure pas dans les chiffres ci-dessus, a passé de 15'000 tonnes en 2012 à près de 22'000 tonnes en 2017 (légère baisse par rapport à 2016).

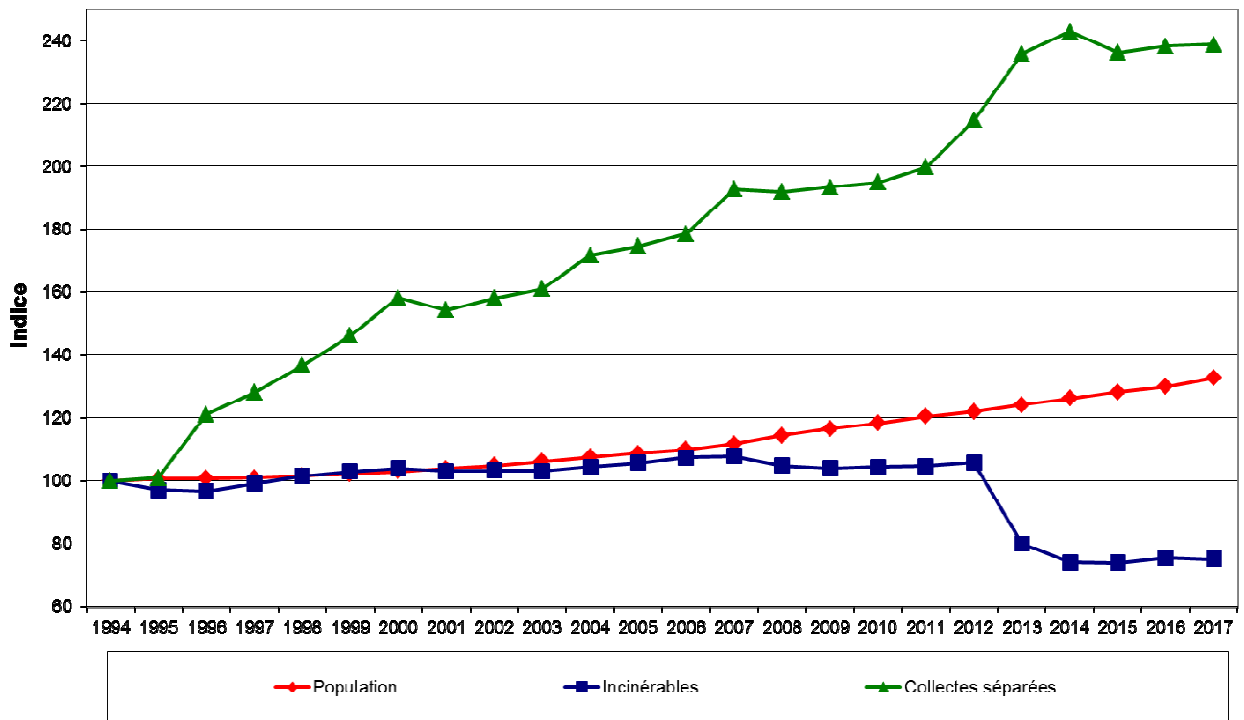
L'évolution des quantités collectées par habitant et celle du taux de collecte séparée depuis 1994 apparaissent sur ce graphique :



La diminution des incinérables et l'augmentation des collectes séparées constatées en 2013 à la suite de l'introduction des taxes proportionnelles à la quantité de déchets dans une grande partie des communes du canton se confirment. La situation s'est à nouveau stabilisée depuis 2014. La répartition des flux correspond à ce qui a été observé dans les autres cantons à la suite de la mise en œuvre du financement causal de l'élimination des déchets.

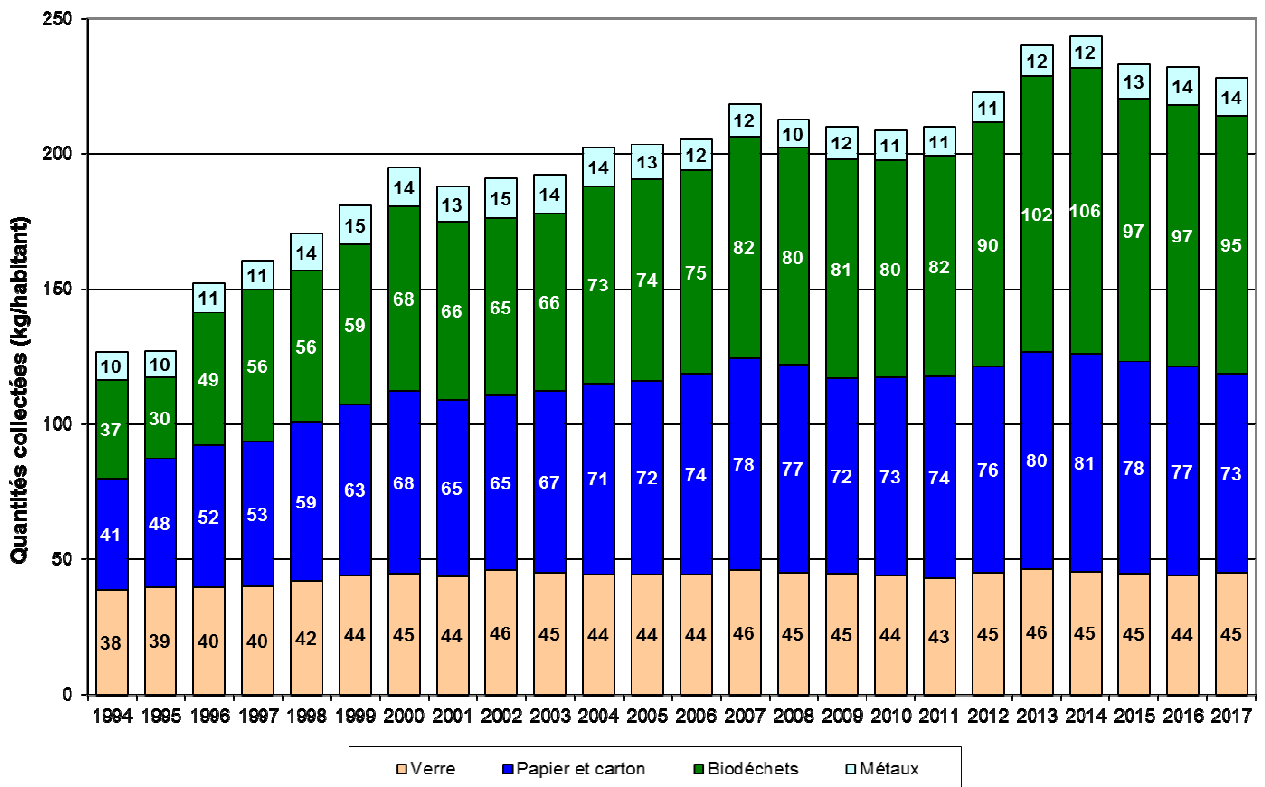
Ces tendances sont confirmées par le graphique suivant, qui compare l'évolution de la population avec celle des quantités de déchets incinérables et de déchets collectés séparément par les communes.

VD Evolution 1994-2017 (Indice 1994 = 100)



La quantité de déchets destinés au recyclage a été multipliée par un facteur de 2.4 depuis 1994. Celle des incinérables est restée stable avant de chuter en 2013.

En ce qui concerne les déchets recyclables, la figure ci-dessous met en évidence la hausse importante des quantités de papier-carton enregistrée sur cette période et, surtout, celle des biodéchets collectés par habitant, avec une légère régression à partir de 2014. Celles de verre et de métaux ont peu évolué.

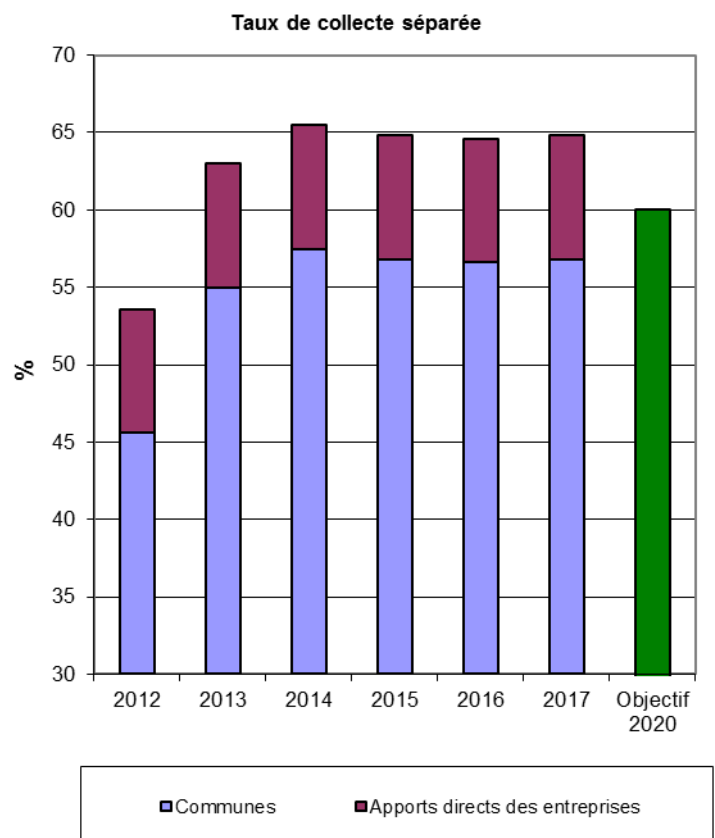
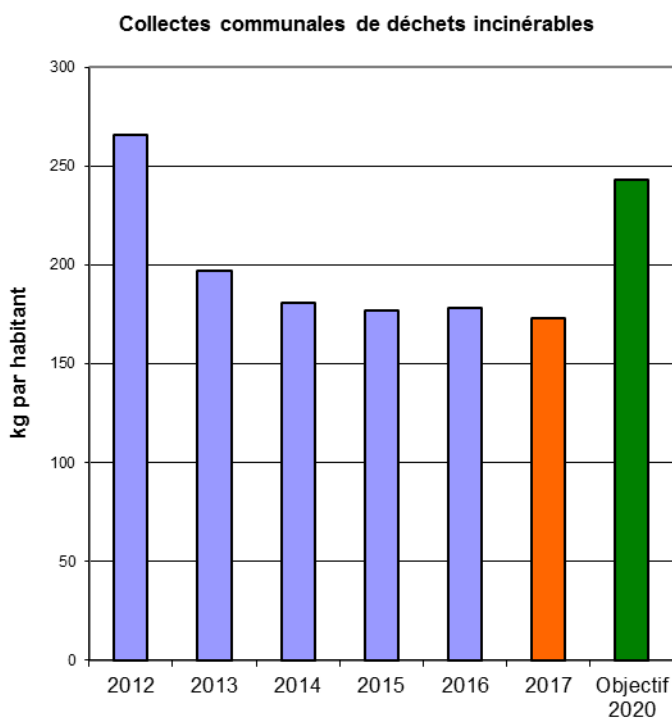


La nette augmentation des quantités de déchets collectés séparément relevée depuis l'introduction des taxes proportionnelles à la quantité de déchets s'accompagne d'une baisse de la qualité (présence de corps étrangers, plastiques notamment, en hausse marquée, notamment pour les biodéchets).

Les objectifs fixés pour l'horizon 2020 par le plan cantonal de gestion des déchets de 2004 étaient une production de 243 kg de déchets incinérables par habitant et par an (2017 : 173 kg), ainsi qu'un taux de collecte séparée de 60% (2017 : 56.8 % pour les collectes communales, un peu plus de 65 % si l'on tient compte des apports directs des entreprises aux installations de recyclage).

La taxe proportionnelle à la quantité de déchets ayant été généralisée dans le canton, les flux et leur répartition se sont stabilisés et ne devraient plus subir de bouleversements.

Les objectifs quantitatifs peuvent être considérés comme atteints ou en voie de l'être. L'accent doit désormais être mis sur la qualité des matériaux destinés au recyclage, condition impérative de la pérennité des filières. A cet égard, il convient de souligner que le taux de collecte séparée ne correspond plus exactement au taux effectif de recyclage, en raison des déchets non-conformes mélangés aux matériaux destinés à la valorisation, qui obligent parfois à incinérer le produit de la collecte séparée.



Lausanne, le 3 septembre 2018

Etienne Ruegg, Ingénieur
 Division GEODE
 Direction générale de l'environnement